

COMPTE RENDU

Réunion du Vendredi 30 Octobre 2020

Présents : Messieurs BALU Luc, BERTHET Audric, ELLEBOODE Guillaume, GIROUARD Morgan, GROSBOIS Philippe, FOUGERAY Arnaud, Mesdames BONNET Véronique, PLOUZEAU Aline, PLOUZEAU Clémence

Excusés : Monsieur CHEVALLIER Kevin qui a donné pouvoirs à PLOUZEAU Clémence

Heure de début de la séance 19h30.

Désignation du secrétaire de séance du jour : Mme PLOUZEAU Clémence.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Publiques, Mme le Maire propose que la présente séance soit effectuée à huis clos compte tenu du contexte sanitaire. A l'unanimité, il est décidé que la présente séance sera organisée à huis clos.

Début de la séance par un hommage à M. Samuel PATY

- **Désignation d'un conseiller titulaire et d'un suppléant pour la Commission Locale d'Information du CNPE de Chinon.**

Mme le Maire rappelle avoir reçu un mail du CNPE demandant la désignation d'un conseiller titulaire et d'un conseiller suppléant

Se présentent : M. BERTHET Audric comme conseiller titulaire et M. ELLEBOODE Guillaume en tant que conseiller suppléant.

L'ensemble des membres du conseil présents ou représentés désigne :

- M. Audric BERTHET conseiller titulaire
- M. Guillaume ELLEBOODE : conseiller suppléants

- **Opposition ou non au transfert de certains pouvoirs de police du Maire au Président de la CCCVL.**

Mme le Maire expose les dispositions de l'article L 5211-9-2 du CGCT concernant :

- le transfert automatique de certains pouvoirs de police au profit du président de l'EPCI
- le transfert facultatif de certains pouvoirs de police

Et procède à la lecture des commentaires issues de la Revue « la Vie communale » à ce sujet.

Une opposition pour le transfert automatique est possible dans les 6 mois de l'élection du Président de la Communauté de Communes Chinon Val de Vienne (CCCVL)

Mme le Maire expose s'être opposée, dans un premier temps, au transfert automatique des pouvoirs de police en matière de voirie et de stationnement et délivrance des autorisations de stationnement de taxis, démarche approuvée par l'ensemble des membres du Conseil.

Un autre débat aura lieu sur l'opportunité de s'opposer ou non au transfert des autres pouvoirs en fonction des domaines de compétence et d'intervention de la CCCVL déjà existants :

- assainissement
- Habitats
- collecte des déchets ménagers
- gens du voyage

- **Vote du taux de la taxe d'aménagement pour l'année 2021.**

L'ensemble des membres du Conseil décide de ne pas augmenter le taux de la taxe d'aménagement pour l'année 2021.

- **Points sur les travaux réalisés, en cours et à effectuer.**

- *Pont dans les marais Chemin de la Grande Arche*

M. FOUGERAY, avec M. GROISBOIS, expose qu'un pont situé dans les marais est endommagé : il risque de s'affaisser. La CCCVL est venue constatée et un devis a été proposé et soumis à l'ensemble des membres du Conseil. Les frais de réfection s'élèvent à 3.527,19 €.

Ce devis est approuvé à l'unanimité.

Pouvoirs sont donnés à Mme le Maire pour signer le devis et entamer les travaux.

- *Ecole :*

La porte de la garderie a été changée, le changement de la salle de classe de Pamela est prévu pendant les vacances de la Toussaint

- *Travaux au Presbytère :*

Après contact avec l'entreprise de M. Jimmy BONNIN située à BREZE, les travaux dans les combles doivent débiter le 4 Novembre 2020.

- *Pont Clan :*

Tête de pont à reconsolider suite à une chute de 3 pierres (acte de vandalisme ?) constituant la barrière du pont en bordure de la chaussée, travaux à faire par CCCVL

- *Problème d'écoulement d'eau provenant des chemins ruraux 53 et 45 et infiltration dans les caves de M. Jean-Claude LAMBERT*

M. GROISBOIS, M. GIROUARD, M. FOUGERAY et Mme le Maire ont constaté, sur place après signalement d'un riverain, M. Jean-Claude LAMBERT, un problème de stagnation et d'écoulement des eaux de pluie à la Gaudrée, sur les chemins 53 et 45, situés en haut d'un coteau

Des infiltrations d'eau se produisent dans les dépendances de cet habitant.

Il est décidé d'un commun accord de faire des travaux d'urgence : remblayer la rigole qui a été créée avec le temps par l'eau, recréer le fossé de façon à ce que les eaux s'évacuent progressivement sur le chemin. M. Arnaud FOUGERAY s'occupe de contacter la CCCVL.

- *Entretien des fossés de la commune :*

Arnaud FOUGERAY expose qu'un curage a été fait à la Vallée des Vaux pour le fossé provenant de l'étang du Petit Thouars. Emilie a entretenu toutes les têtes de pont de la Commune afin de faciliter l'écoulement des eaux. A surveiller : le fossé situé en bas de la ferme du Haut Rassay, entrée de la Vallée des Grottes.

- *Travaux effectués par l'Armée sur le camp :*

Philippe GROISBOIS signale que l'Armée a abattu un certain nombre d'arbres sur le camp militaire afin de créer, semble-t-il, une nouvelle voie. Il signale que les eaux de pluie provenant de cette voie et de la forêt risquent d'être évacuées sur le territoire de la Commune et provoquer des dégâts. Il est décidé qu'un point sera fait avec l'Armée pour savoir s'ils ont anticipé l'écoulement de l'eau pour éviter les inondations sur notre commune.

- **Installation d'un panneau pour distinction de l'impasse et la rue de la Jaminière.**

Mme le Maire expose avoir reçu une demande de M. Mme Max ALEXANDRE concernant un problème de signalisation de l'impasse de la Jaminière : ils rencontrent des problèmes de distribution de colis en raison d'une confusion entre le 1 rue de la Jaminière et le 1 Impasse de la Jaminière et demandent donc l'installation d'un panneau signalant l'impasse de la Jaminière.

Le conseil vote à l'unanimité l'installation de ce panneau.

*** Demande de M. Arnaud REMONDIERE : successeur de M. Franck DUFRESNE**

Mme le Maire expose avoir reçu une notification du dépôt d'une demande d'autorisation d'exploiter de M. Arnaud REMONDIERE auprès de la Préfecture concernant les parcelles de la

Commune qui étaient louées à M. Franck DUFRESNE. Mme le Maire rappelle que le Conseil, dans sa séance du 26 mai 2020, lui a donné pouvoirs de conclure les baux. Elle expose donc avoir donné son accord pour que M. Arnaud REMONDIERE exploite les parcelles de la Commune qui étaient louées à M. Franck DUFRESNE sous réserve de l'obtention de l'autorisation d'exploiter auprès du Contrôle des structures. La superficie concernée est de 13ha 72a 05ca

Cela est approuvé à l'unanimité.

Il est aussi précisé qu'un bail sera établi au profit de M, Arnaud REMONDIERE qui pourra mettre les parcelles à disposition d'une société dont il sera associé. Les modalités du bail seront revues ultérieurement. Mme le Maire rappelle que les parcelles étaient louées à M. Franck DUFRESNE moyennant un fermage de 4 quintaux de blé à l'hectare. Mme le Maire rappelle que les fermages ne sont plus exprimés en denrées et sera exprimé en espèces dans le futur bail. Elle propose de partir sur les mêmes bases que le fermage consenti à M. Franck DUFRESNE.

Elle précise avoir demandé à rencontrer M. Arnaud REMONDIERE pour parler des modalités du bail rural dès réception par lui de l'autorisation d'exploiter.

*** Projet de territoire et projet de plantations de haies sur le territoire**

Mme le Maire rappelle qu'un séminaire est prévu le 6 novembre 2020 avec la Communauté de Communes Chinon Val de Vienne. Elle rappelle la nécessité de participer à ce séminaire pour défendre les intérêts de la Commune et faire valoir les demandes des administrés et mettre en valeur son patrimoine.

Ce projet est un projet sur 12 ans afin de rendre attractif l'ensemble du territoire de la CCCVL d'un point de vue touristique, économique et écologique.

Il est demandé aux élus de chaque commune de proposer un projet.

Les membres du conseil municipal proposent de développer :

- le transport et l'accès des habitants la rive gauche aux équipements et infrastructures sportifs, culturels, sociaux-médicaux, et aux Commerces situés sur la Rive droit de la Vienne
- Le développement d'une piste cyclable entre Chinon et Candes St Martin (trajet à réfléchir)
- antenne téléphonique pour assurer un meilleur réseau sur notre commune
- Valorisation des lieux de la commune (Fontaine de Malheur, Panorama, le bélier et l'ancien lavoir..) en partenariat avec les propriétaires
- Plantation de haie et allée remarquable (projet en lien avec le CPIE qui proposera en 2021 aux particuliers ces plantations)

Pour le projet de plantation de haies au Pont Clan : Mme le Maire expose que la demande a été acceptée par le CPIE, les arbres seront disponibles fin novembre début décembre 2020.

*** Bus numérique**

Mme le Maire rappelle avoir inscrit la Commune au projet « Bus numérique » destiné aux seniors : il s'agit d'un bus qui vient gratuitement sur le territoire communal pour mettre à disposition des moyens informatique pour habitants et leur apprendre à manier les outils informatiques. Elle précise avoir demandé à ce que ce projet s'ouvre à d'autres personnes que les seniors. Le bus numérique sera présent le mardi 24 novembre 2020 après midi sur la place de la mairie/école.

*** Achat d'une tronçonneuse.**

Mme le Maire indique que l'agent communal a demandé l'achat d'une tronçonneuse thermique. M. GROSBOIS expose que notre agent ne dispose que d'une petite tronçonneuse. M. GROSBOIS a fait établi un devis et propose deux modèles, un traditionnel et un dont le système de démarrage est facilité.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour effectuer cet achat. Tous pouvoirs sont donnés à M. Philippe GROSBOIS afin d'établir des devis et procéder à l'achat de ce matériel.

*** Demande de subventions par des associations.**

Mme le Maire soumet deux nouvelles demandes de subventions provenant des associations AVEUGLES DE France et AFMTELETHON . Le Conseil rappelle que le budget a déjà été voté lors d'un précédent conseil municipal avec la liste des subventions accordées aux différentes associations.

*** Projet Noël en Rabelaisie.**

Mme le Maire et Mme Véronique BONNET exposent le projet « Noël en Rabelaisie » organisé par la CCCVL. Il est demandé aux conseillers de recenser les artisans/commerçants de notre Commune pour les indiquer à la CCCVL afin qu'ils puissent participer à cette opération.

* le point inscrit à l'ordre du jour « tarif salle des fêtes pour les associations » est reporté.

*** Repas de Noël des Aînés et Colis des Aînés**

Compte tenu des circonstances actuelles liées à la COVID 19, Mme le Maire expose s'être entretenue avec les Maires des Communes de Couziers et de Thizay. Il est décidé d'annuler le repas des anciens et d'offrir un colis à l'ensemble de nos aînés.

Le conseil décide de favoriser les produits locaux pour la confection de ce colis. Mme Mylène MOREAU et Mme Clémence PLOUZEAU et Mme le Maire se chargent de chercher les produits.

Points divers

Mme le Maire, M. Arnaud FOUGERAY, M. Philippe GROSBOIS, M. Morgan GIROUARD exposent avoir rencontré les représentants du STA (service technique de l'aménagement) du Département d'Indre et Loire pour faire un point sur la voirie, la répartition des travaux entre la Commune et le Département. Une modification du règlement de l'ingénierie de la voirie est imminente : il est demandé de recenser l'ensemble des panneaux qui annoncent la RD 751 sur le territoire de la Commune afin que les plus endommagés soient changés aux frais du Département conformément au règlement actuellement en vigueur. Ensuite, cela sera à la Charge de la Commune.

Fin de la séance : 21h20